

Lausanne, 28 Octobre 2021

Communiqué de presse d'Uniterre : IP-Suisse doit exiger des prix justes pour une production durable !

Actuellement, les impacts des changements climatiques se ressentent sur la production céréalière au niveau mondial, provoquant notamment une hausse des prix au niveau international. Tout porte à croire que c'est une évolution qui durera.

Dans le même temps, en Suisse, tant la Confédération que les acheteurs mettent la pression sur les prix tout en augmentant les exigences écologiques. Ainsi Migros a déclaré ne vouloir vendre, à partir de 2023, plus que des denrées issues de blé produit sans herbicide. Cette déclaration reflète certainement une tendance de fond du marché.

Du côté des acheteurs, notamment de la grande distribution et des transformateurs affiliés, nous avons déjà assisté à une baisse de 7.- frs/dt du prix du blé Bio depuis 2019, pour atteindre aujourd'hui un prix de 100.- frs/dt alors que le prix rémunérateur se situe à au moins 125.- frs/dt.

Quant au blé conventionnel, la situation des prix est déjà préoccupante depuis une dizaine d'années avec des prix indicatifs de 52.- frs/dt et un prix effectif au producteur de 49.- frs/dt. Ceci alors que le prix rémunérateur se situe à 100.- frs/dt.

Cette attitude de la part des acheteurs, ainsi que les importations massives de 120'000 tonnes de pâtons de pain, hors des quotas d'importation de blé, engendrent une pression inacceptable sur le revenu agricole.

Aujourd'hui, déjà près de 50% du blé panifiable suisse est cultivé sans insecticides, fongicides ou régulateurs de croissance (selon les directives du programme extenso) ; il est notamment commercialisé par IP-Suisse (environ 30% du volume), en partenariat avec la Migros. Pour cette production, les producteurs touchent une prime de 6.- frs/dt, ce qui ramène le prix indicatif à 58.- frs/dt. Pour la campagne 2022, IP-Suisse souhaite doubler les surfaces de production de blé sans utilisation d'herbicide, qui devraient ainsi passer de 5'000 à 10'000 hectares, avec une prime supplémentaire de 10.- frs/dt. Nous nous en réjouissons, mais nous estimons qu'un prix indicatif de 68.- frs/dt est largement insuffisant pour compenser les coûts supplémentaires et les baisses de rendement ! Par ailleurs, une véritable production sans herbicides doit se faire sur un cycle d'au moins deux ans pour être crédible. Il s'agit de clarifier ce point au niveau de la communication, sous peine de mettre sous pression la production biologique.

Pour Uniterre il est impératif de faire admettre à la grande distribution qu'une répartition plus juste des marges (la farine comme matière première ne représente que 13% du prix d'un pain) doit rémunérer les coûts d'une production plus écologique, coûts qui sont aujourd'hui exclusivement assumés par les paysan.ne.s. IP-Suisse doit faire comprendre à ses acheteurs qu'une agriculture durable a un prix et qu'elle ne pourra pas se maintenir et se développer sans garantir des revenus équitables. Nous attendons également qu'IP-Suisse, membre de l'Alliance agraire, revendique enfin une stratégie de qualité qui prenne en compte les coûts de production, ainsi que la durabilité sociale et économique.

Du côté de la Confédération, le 28 septembre dernier, l'OFAG a publié les droits de douane pour les céréales panifiables en vigueur dès le 1^{er} octobre: la charge douanière (droits de douane et contributions au fonds de garantie) pour les céréales panifiables sera réduite de 4.40 frs/dt, passant de 23.- frs/dt à 18.60 frs/dt. C'est une nouvelle pression politique exercée pour faire baisser le prix d'importation du blé, qui se situe aujourd'hui à 53.- frs/dt. C'est la première baisse depuis 2013 et cela constitue un signal désastreux. Nous exigeons une correction immédiate pour éviter des importations à bon marché qui feront encore plus concurrence aux céréales suisses.

Afin de pouvoir garantir un approvisionnement sûr et durable, Uniterre exige de disposer de conditions-cadre, tant au niveau des négociations avec les acheteurs qu'au niveau de la protection douanière, qui permettent de couvrir les coûts de production. Les prix indicatifs négociés au sein de l'interprofession swiss granum pour la récolte 2021 doivent être appliqués départ ferme. Il n'y aura aucune transition écologique du système alimentaire sans justice au niveau des prix payés aux producteurs.

Contact presse : Rudi Berli - 078 70 77 883 – r.berli@uniterre.ch